

**République Française**

**Département de Savoie**

**Commune de MOTZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2023**

**Liste des délibérations**

**Comptes administratifs et comptes de gestions :**

Les comptes de gestions et comptes administratifs 2022 sont adoptés à l'unanimité

**Subventions 2023 :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Coopérative scolaire	150 euros
Comité des Jeunes de Chautagne	250 euros
Comité cantonal des Aînés de Chautagne	500 euros

**Règlement du cimetière : colombarium et du jardin du souvenir**

Le Conseil Municipal décide que les cases seront concédées pour une période de 15 ou 30 ans, aux tarifs suivants :

15 ans : 400 euros
30 ans : 600 euros.

**Adressage : ajout de deux nouvelles rues**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout des deux nouvelles rues suivantes :

- La rue Stéphane Duc, sur la commune de Serrières en Chautagne et desservant des bâtiments artisanaux et industriels situé sur Motz
- La route de Rumilly, sur la commune de Seyssel (Haute-Savoie) et desservant le barrage et l'usine hydroélectrique du Fier situées sur Motz